

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES et/ou DANS LE CADRE D'UNE PRISE EN CHARGE

Par « **Maléva Santé** », on entend la filiale commerciale de la SFETD en charge de la mise en œuvre de l'Évènement, dont la SFETD est l'organisateur, Maléva Santé agissant en conséquence au nom et pour le compte de la SFETD.

Par « **Client** », on entend la personne morale ou physique effectuant une demande d'inscription.

Par « **Participant** », on entend la personne dont l'inscription est confirmée (Ex. congressiste, exposant etc...).

Par « **Site** », on entend la plateforme dédiée à la promotion de l'Évènement et/ou aux inscriptions.

Par « **Évènement** », on entend la manifestation au titre de laquelle l'inscription est faite (le congrès, l'action de formation, etc...).

Par « **Conditions Particulières** », également les « CP », on entend l'ensemble des dispositions non prévues aux conditions générales et expressément mentionnées sur le Site. En cas de contradiction, les CP prédominent sur les Conditions Générales.

1. Domaine d'application

Les présentes conditions sont applicables aux modalités d'inscriptions sur le Site, le Client se portant fort du respect desdites conditions, et des CP par les Participants.

2. Utilisation du Site

Le Site permet d'offrir aux Clients toutes les informations liées à l'évènement et la possibilité de s'inscrire à l'Évènement soit directement en ligne soit par le biais d'une convention retournée à Maléva Santé. Le Client est responsable financièrement de ses démarches sur le Site. Il garantit également la véracité et l'exactitude des informations le concernant fournies sur le Site. Une utilisation du Site qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes justifiera que soit refusé au Client, à tout moment, l'accès aux Prestations proposées par Maléva Santé.

3. Procédure d'inscription individuelle

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne sur le Site avec paiement en ligne et/ou si prévu aux CP, par correspondance via le formulaire d'inscription officiel à retourner avec le paiement, nonobstant la possibilité d'une inscription sur site.

Aucune inscription ne sera effectuée et/ou acceptée et/ou confirmée par téléphone, fax ni dans les locaux de Maléva Santé.

L'inscription est réservée aux seuls Clients ayant préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières, dans leur intégralité et les ayant acceptés en cochant la case prévue à cet effet ou, si prévu aux CP, en retournant le formulaire d'inscription dûment rempli et signé. Sans cette acceptation, la poursuite du processus d'inscription est techniquement impossible.

En conséquence, la finalisation du processus d'inscription sur le Site ou l'envoi du formulaire d'inscription dûment rempli, signé et réceptionné par Maléva Santé vaut acceptation expresse par le Client des CP et Conditions Générales.

Dès que le paiement est reçu, une confirmation de l'inscription qui devient alors définitive est alors transmise au Client. Aucune inscription n'est confirmée si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant. A défaut de réception du paiement, l'inscription est donc nulle et non avenue.

Le nombre de participants à l'évènement peut être limité. Maleva Santé se réserve le droit de refuser des inscriptions.

De plus, Maléva Santé se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit, et sans avoir à justifier sa décision.

L'inscription permettant d'accéder à l'Évènement est nominative et ne peut être utilisée que par son titulaire. Elle n'est pas échangeable et ne peut être revendue.

4. Procédure d'inscription spécifique dans le cadre d'une prise en charge.

La demande d'inscription doit être effectuée en ligne et au plus tard 1 semaine avant le premier jour de l'Évènement. Aucun autre moyen d'inscription ne sera accepté.

La convention de formation doit être complétée et signée par l'établissement employeur. Ce document doit être renvoyé à Maléva Santé pour validation définitive de l'inscription.

La confirmation d'inscription sera envoyée par email dès réception par Maléva Santé de la convention de formation dûment complétée et signée. Aucune inscription ne sera confirmée par téléphone.

En cas de non réception dans un délai de 2 semaines suivant la transmission de la convention, l'inscription et toutes les prestations liées seront automatiquement annulées.

Les prestations complémentaires nécessitant un règlement avant l'évènement seront automatiquement annulées si le règlement ne parvient pas à Maléva Santé dans un délai de 2 semaines après la réception de la demande.

La facture sera adressée à l'issue de l'évènement à l'adresse de facturation renseignée lors de l'inscription. Paiement de la facture sous 30 jours à partir de la date d'émission de la facture.

De manière générale, une attestation de formation sera remise aux Participants qui doivent la transmettre à leur service de formation continue.

5. Tarifs et paiements

Les tarifs ainsi que le détail des services proposés sont indiqués sur le Site et peuvent être détaillés par catégories de participants (ex. étudiants, membres, non-membres, etc....).

Le tarif retenu pour l'inscription est celui en vigueur à la date de l'inscription faite en ligne et/ou de la réception du formulaire d'inscription.

Sauf indiqué différemment aux CP, les prix sont exprimés en HT + TVA. La TVA en vigueur dans le pays de l'Évènement est donc incluse dans le prix indiqué. Sauf mentions contraires sur le Site, ne sont pas compris dans les tarifs les frais de

transport; les droits d'entrée pour un éventuel accompagnant et les frais pour l'éventuelle modification de l'inscription.

Les paiements par carte bancaire s'effectuent directement sur la plateforme d'inscription.

Pour tout paiement par virement ou chèque bancaire, si possible, le Client dispose d'un délai de 15 jours à partir de la date de l'inscription pour faire parvenir à Maléva Santé le règlement correspondant. À défaut de réception de paiement par Maléva Santé dans les délais susmentionnés l'inscription et les prestations annexes seront automatiquement annulées.

Il est précisé que tout paiement par chèque ou virement doit être effectué au plus tard 2 semaines avant le premier jour de l'Évènement.

Seuls les paiements d'une inscription dans le cadre d'une convention de formation sont autorisés dans les 30 jours suivants l'évènement.

Les éventuels frais bancaires sont à la charge exclusive du Client/Participant.

6. Modifications de l'inscription

Tout changement de nom du Participant sera considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription au tarif en vigueur au moment de la réception du nom du nouveau Participant. Il est précisé que le tarif applicable est celui de la date de réception des détails de l'inscription et du paiement.

Tout changement de nom du Participant entraîne également la facturation par Maléva Santé des frais administratifs au Participant. Le montant des frais susceptibles d'être facturés figure dans les CP.

7. Respect des règlements de l'Évènement

En s'inscrivant, le Client s'engage au respect de l'ensemble des règlements applicables dans le cadre de l'Évènement ainsi qu'à l'ensemble des directives et consignes des organisateurs. Le Client se porte garant du respect de ces règlements par le Participant.

Toute infraction auxdits règlements peut entraîner l'exclusion du Participant contrevenant, et ce à la seule volonté de Maléva Santé, même sans mise en

demeure, et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à Maléva Santé.

8. Conditions d'annulation sans justificatif médical

Toute annulation par le Client de son Inscription doit être communiquée par écrit au secrétariat de l'Événement (fax ou courrier ou e-mail).

À défaut de dispositions spécifiques dans les conditions particulières concernant les conditions d'annulation, les conditions suivantes sont applicables :

Toute annulation signifiée au plus tard 3 semaines avant le premier jour de l'évènement : remboursement des montants versés pour l'inscription et les prestations annexes déduction faite de 50 € de frais administratifs. En cas de non règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais administratifs resteraient dus.

Toute annulation signifiée à moins de 3 semaines avant le premier jour de l'Évènement: aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non règlement des sommes dues au moment de l'annulation, la totalité de ces montants resterait due.

Les remboursements éventuels sont effectués après l'évènement. Toute demande de remboursement doit être faite au plus tard 4 semaines après le premier jour de l'Évènement. Aucune demande de remboursement ne sera traitée une fois ce délai expiré.

9. Preuve

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part de Maléva Santé dont le Client rapporterait la preuve, les données conservées dans le système d'information de Maléva Santé ont force probante quant aux inscriptions faites par le Client. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

10. Responsabilité

10.1 Pour l'utilisation du Site : Aucune garantie n'est donnée au Client s'agissant de :

- ✓ l'absence d'anomalies, d'erreurs et bugs susceptibles d'affecter la navigation sur le Site ou la mise en œuvre d'une fonctionnalité quelconque proposée sur le Site ;
- ✓ ou de la possibilité de corriger ces anomalies, erreurs ou bugs ;
- ✓ ou de l'absence d'interruption ou de panne dans le fonctionnement du Site ;
- ✓ ou de l'éventuelle compatibilité du Site avec un matériel ou une configuration particulière.

En aucun cas, Maléva Santé ne sera responsable des dommages directs ou indirects et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits ou d'une chance...) découlant de la fourniture et/ou de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les fonctionnalités du Site.

En tout état de cause, le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

10.2 Pour les Prestations :

La responsabilité de Maléva Santé ne peut être engagée qu'en cas de négligence dans le cadre de l'exécution des Prestations, négligence dont il appartient au Client/Participant d'apporter la preuve.

11. Assurances

11.1 – Maléva Santé déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile au titre des prestations qu'il réalisera dans le cadre du présent contrat. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre :

- ✓ aux dommages causés par des tiers aux Participants ni causés par des Participants à des tiers ;
- ✓ aux dommages causés aux biens sous la garde du Participant.

11.2 - La société gérant les lieux où se tient l'évènement répond de sa responsabilité civile en

sa qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la tenue de l'Évènement, ainsi que pour l'exploitation des entreprises et activités qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures.

11.3 - Il est recommandé aux Clients, Participants et personnes accompagnantes de souscrire

- ✓ Une police d'assurance responsabilité civile individuelle pour couvrir tous les dommages causés à autrui soit par eux-mêmes, soit par leur personnel ou leurs installations.
- ✓ une police d'assurance garantissant les matériels leur appartenant ou les biens confiés apportés lors de l'Évènement
- ✓ Toute autre police d'assurance adéquate en lien avec leur séjour sur les lieux de l'Évènement (santé, accident, rapatriement, annulation).

12. Force majeure

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue de l'Évènement et ce pour des raisons de force majeure, ou tout autre cas de force majeure empêchant la tenue de l'Évènement, Maléva Santé pourra changer de lieu ou en différer la date. Dans ces conditions, l'inscription restera valable pour l'Évènement modifié sans possibilité de réclamation par le Client ou le Participant.

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue de l'Évènement et ce pour des raisons de force majeure, ou tout autre cas de force majeure empêchant la tenue de l'Évènement, obligeant l'organisateur à interrompre ou à annuler l'Évènement, et faute de report possible de celui-ci, Maléva Santé ne sera débiteur d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du Client et du Participant.

Si le cas de force majeure venait à durer ou à subvenir dans telle sorte que la tenue de l'Évènement est impossible, le présent contrat sera résilié de plein droit sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Dans ce cas de figure, seuls les frais d'inscription seront remboursés au Client ou au Participant.

Sont notamment considérés comme des cas de Force Majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties au regard des présentes.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie affectée par celui-ci doit en aviser immédiatement l'autre par tout moyen.

13. Protection des données

Pour l'exécution des missions qui lui sont confiées par l'organisateur de l'Évènement, Maléva Santé est amenée à collecter, traiter et conserver les données personnelles des personnes physiques s'inscrivant à l'Évènement.

Les données sont uniquement collectées pour les finalités de l'organisation et de la commercialisation de l'Évènement et selon les instructions de l'organisateur de l'évènement.

La collecte, le traitement (incluant l'enregistrement des données, les changements, la transmission, le verrouillage et la suppression) et l'utilisation de toutes les données personnelles des inscrits et participants à l'Évènement sont mis en œuvre dans le respect de la législation française et européenne applicable à la protection des données personnelles. En sa qualité de sous-traitant de ces données personnelles agissant au nom et pour le compte de l'organisateur de l'Évènement (responsable du traitement), Maléva Santé s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment le Règlement Européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données.

14. Fraude à la carte bancaire

Maléva Santé est susceptible de transmettre à son assureur les informations en rapport avec la réservation du Client. Cette transmission permet à Maléva Santé de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la réservation du Client qui est à l'origine de cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par l'assureur et placé sous sa responsabilité.

15. Photographies & Vidéos

Le Participant autorise Maléva Santé et la SFETD à utiliser son image dans le cadre de photographies ou vidéos produites dans le cadre de l'Évènement. Ces images et vidéos seront exploitées aux seules fins de promotion des activités de Maléva Santé, de l'Évènement et ses éditions à venir, et ce sur tout support et média existant ou à venir, pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle y afférent, pour toute exploitation en France et à l'étranger.

16. Informations et Réclamations

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles concernant les Prestations de Maléva Santé doit être adressée à l'adresse suivante, dans les 30 jours suivant la fin de l'Évènement : MALEVA SANTE 55 Rue Bellecombe, 69006 Lyon - Mail : maleva.sante@sfetd.org

Aucune réclamation ne sera traitée à l'issue de ce délai.

17. Modifications des Conditions Générales

Maléva Santé se réserve le droit à tout moment de changer, modifier, ajouter ou supprimer des parties aux présentes conditions générales, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations de prestations effectuées antérieurement. Il est donc impératif que le Client prenne connaissance et accepte les Conditions particulières et les Conditions Générales au moment où il effectue sa réservation, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur.

18. Manquements contractuels

Chaque partie pourra résilier de plein droit le contrat en cas de non-respect de l'autre partie des obligations stipulées aux présentes, et à défaut pour la partie défaillante d'avoir remédié au manquement constaté dans un délai de 8 jours suivant la réception d'une mise en demeure adressée par l'autre Partie.

Loi applicable

L'élection de domicile est faite par Maléva Santé, à son siège social et pour le Client à domicile (ou à son siège social s'il s'agit d'une personne morale).

La présente relation contractuelle est régie par le droit français; en cas de litige, seuls les Tribunaux de Paris seront compétents.

19. Interprétation

Les éventuelles difficultés d'interprétation du présent Contrat dans une autre langue sont résolues par référence au sens du Contrat dans sa version française.